



Constitution et articulation d'une sci

Par **sebastien**, le **21/03/2008** à **17:48**

Bonjour a toutes et a tous,

Je souhaite acquerir un bien immobilier a 4, pour ensuite l'apporter dans la constitution d'une SCI, toujours a 4.

L'articulation se presente de la maniere suivante; location du bien scinde en deux aux deux couples associes dans la SCI, Location d'un studio ou F1, Location d'un local a une SARL.

Mes questions sont les suivantes;

Pensez vous que cette articulation me permettra de financer des travaux, sachant que le loyer ne doit pas dépasser le remboursement du credit (si j'ai bien compris) ?

Dois-je passer deux fois devant le notaire ? Une premiere fois a titre personnel, lors de l'acquisition, une seconde pour la cession du bien a la SCI.

Est t-il vrai qu'une banque ne prete pas aux SCI ? Dans ce cas la, comment financer des travaux ?

Enfin, pensez vous que fiscalement et financièrement la gestion d'un bien immobilier soit plus avantageux qu'a titre personnel ?

Merci pour vos reponses

Par **dubus**, le **26/03/2008** à **14:47**

Votre montage n'est pas inintéressant mais suppose une binne connaissance du fonctionnement d'une SCI

consultez un avocat qui vous conseillera

Dubus